



## Crédit d'impôt pour les activités physiques des aînés

---

Le gouvernement provincial a instauré un crédit d'impôt pour les activités physiques des aînés afin de promouvoir la participation des aînés de 70 ans et plus à des activités physiques en leur permettant de s'inscrire à un coût abordable.

Plusieurs programmes des YMCA du Québec sont admissibles :

- abonnement pour aîné ;
- cours de natation ;
- cours à la carte.

N'oubliez pas de **conserver vos reçus**.

Si vous n'avez pas conservé vos reçus, merci de contacter votre centre YMCA.

Différentes conditions, notamment en ce qui touche l'âge ou le revenu, s'appliquent. Pour plus d'information :  
Revenu Québec : [http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/activites\\_aines/default.aspx](http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/activites_aines/default.aspx)